

Note de Ludwig Erhard à Heinrich von Brentano (26 mai 1956)

Légende: Le 26 mai 1956, Ludwig Erhard, ministre allemand de l'Économie, communique à Heinrich von Brentano, son collègue aux Affaires étrangères, les priorités de la délégation allemande pour la conférence sur la relance européenne à Venise les 29 et 30 mai 1956.

Source: PA AA, [s.l.]. B10 Abteilung II, Politische Abteilung. Bd. 905, Aussenministerkonferenzen-Venedig. Politisches Archiv, Bonn. Abt. 2, 905. Bl. 171 - 176. Gesch. Nr. I A /IIID. 1532/56, 26.05.1955.

Copyright: (c) Traduction CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/note_de_ludwig_erhard_a_heinrich_von_brentano_26_mai_1956-fr-11e6d3ef-8da4-41fc-ba3f-4ab28c5e8c84.html

Date de dernière mise à jour: 06/07/2016



Note de Ludwig Erhard à Heinrich von Brentano (26 mai 1956)

Cher collègue,

La conférence des ministres des Affaires étrangères, qui se tiendra les 29 et 30 mai 1956 à Venise, mènera probablement à la décision d'ouvrir les négociations des traités qui concernent d'une part la création d'un marché unique et d'autre part la formation d'une communauté atomique. Ce sera un grand pas en avant dans l'unification de l'Europe.

I.

Outre sa grande portée politique, le marché commun est économiquement souhaitable, parce que s'il se réalise sur base d'une conception libérale de la politique économique, il peut contribuer à l'expansion de toutes les économies nationales impliquées et à l'amélioration du niveau de vie en Europe. Une unification aussi efficace permettrait de satisfaire et de renforcer l'Europe.

Il faut par conséquent garantir que le marché commun prenne largement en considération le postulat énoncé ci-dessus au fur et à mesure de sa réalisation. À cet effet, le respect des réflexions suivantes me semble être particulièrement important:

a) Dans le rapport des chefs de délégation adressé aux ministres des Affaires étrangères, il est prévu que les gouvernements des États membres conservent leurs prérogatives et leurs responsabilités en matière de politique économique. Ils ne peuvent toutefois assumer cette responsabilité que s'il est garanti dans le traité qu'une conception saine et libérale de la politique économique sera la base des économies nationales européennes. Leur fusion en une sorte de marché intérieur nécessite un accord des partenaires de la communauté sur la politique économique; il faudrait stipuler dans le traité que cette coordination doit aller dans le sens de l'expansion économique et de l'amélioration du niveau de vie. Lors des négociations du traité, il faudra soigneusement veiller à ce que, tant sur le plan institutionnel qu'au niveau de la séparation des pouvoirs, on trouve une solution claire qui tienne compte à la fois des intérêts vitaux des États membres et des affaires de la communauté. Il faudrait en outre s'engager explicitement en faveur d'une conception la plus libérale possible, pour laquelle les remarques du rapport des chefs de délégation constituent une bonne approche. Inutile de préciser qu'une solution satisfaisante ne peut venir que d'un concept économique global. Les meilleurs économistes seront juste suffisamment bons pour pouvoir remplir une telle mission.

b) La création du marché commun ne doit pas conduire à ce que cet espace économique unique s'isole du reste du monde en vivant en autarcie ou en se montrant protectionniste. Il faut au contraire viser à ce que le marché commun s'ouvre le plus largement et le plus libéralement possible à l'économie mondiale. Non seulement cela sert les intérêts vitaux de la République fédérale, ce que je n'ai pas besoin de justifier davantage ici, mais cela arrange aussi les affaires de la communauté. Il est néanmoins à craindre que l'un ou l'autre pays de la future communauté adopte une attitude inhibitive par manque de perspective à long terme.

C'est la raison pour laquelle il faut souhaiter ardemment une politique commerciale et douanière libérale la plus accomplie possible. Dans le cadre de la réglementation des relations commerciales et financières avec des pays tiers, cela devra en particulier s'appliquer au nouveau tarif extérieur commun. D'une part, son niveau doit rester dans les limites des dispositions du GATT, d'autre part, les tarifs douaniers doivent être juste suffisamment élevés pour répondre au véritable besoin de protection du nouvel espace économique. Nous doutons du fait que les réglementations du tarif extérieur commun prévues dans le rapport des chefs de délégation respectent strictement ces principes.

Il est en outre absolument nécessaire de prendre des précautions pour que les pays qui peuvent et veulent donner de plus grandes libertés que d'autres membres de la communauté dans le domaine de la libéralisation ne puissent pas être contraints de s'imposer des limites.

Je ne nie absolument pas ici qu'il faille trouver un accord avec les autres partenaires qui pourraient avoir une conception différente sur les questions précitées. Mais je suis certain que nous aurons l'appui des pays du

Benelux sur ce point. L'Allemagne ne pourrait pas supporter ni assumer politiquement une association qui la freinerait.

c) Les efforts des représentants de l'agriculture pour imposer des réglementations spéciales pour leur secteur m'inquiètent sérieusement. Je ne partage absolument pas l'opinion selon laquelle l'agriculture connaîtrait d'autres conditions que l'industrie. À mon avis, ce contexte ne doit pas engendrer des clauses propres à perturber l'ensemble de nos relations économiques extérieures, à porter préjudice ou même à rendre impossible l'application de nos traités économiques extérieurs. Car sinon, l'ensemble de notre économie extérieure courrait des risques que je ne pourrais pas assumer économiquement et qui seraient également à peine acceptables sur le plan politique, si, vu la structure économique et sociale de notre pays, l'intérêt d'une partie seulement de l'économie nationale menaçait des intérêts vitaux de l'ensemble du peuple. Nous devons absolument avoir une discussion commune avec le ministre de l'Agriculture à ce sujet.

II.

Je considère que les propositions des chefs de délégation concernant les mesures dans le domaine de l'énergie classique sont acceptables à condition qu'un marché commun général soit créé en Europe. Régler d'avance les questions dans ce domaine ne présente pas de risques, à mon avis.

Lorsqu'un marché commun sera effectivement créé, je suis d'accord avec la proposition des chefs de délégation de doter un organe européen de compétences dans le domaine de l'énergie classique. J'estime toutefois que la question de savoir quel organe est le plus approprié pour cette tâche mérite encore réflexion. En conséquence, je me permets de vous demander d'émettre une réserve, lors des négociations à Venise, sur les propositions des chefs de délégation qui visent à attribuer ces tâches à la Haute Autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier.

J'ai des réticences à ce que l'on demande des informations directement aux entreprises concernées – tel que le rapport le suggère – et je demande de prévoir que seuls les gouvernements des pays concernés fournissent et transmettent, comme il se doit, de tels renseignements à l'organe européen non encore déterminé.

Je propose que les gouvernements des six États membres mettent déjà à la disposition de la Haute Autorité les informations sur l'énergie classique dont elle a besoin pour appliquer une politique du charbon commune.

III.

Vu le travail qui nous attend chaque jour, le peu de temps que nous avons eu pour traiter ces questions importantes et parfois vitales ne m'a pas permis de prendre définitivement position sur tous les problèmes. Je veux parler de la question de la monnaie, de la balance des paiements, de la coopération avec des pays tiers, de l'utilisation des fonds et d'autres choses qui ont toutes beaucoup d'importance et dont la réglementation ne recueille pas toujours un large consensus des États membres de la future communauté. Par conséquent, nous devons absolument trouver le temps nécessaire pour examiner et débattre calmement ces questions avec tous les départements impliqués et en s'adjoignant les services des meilleurs experts dans chaque domaine.

IV.

Pour accélérer le déroulement des négociations du traité, j'ai demandé aux départements compétents de mon ministère de concrétiser le plus possible les problèmes du marché commun, afin de déjà jeter les bases des dispositions correspondantes du traité. En dépit du travail très précieux qui a déjà été fourni au cours de différentes conférences internationales, cet exercice demandera un certain temps pour être accompli avec tout le sérieux qu'il mérite. Je demande par conséquent que le début des négociations internationales soit fixé de manière à ce que les travaux préparatoires aient été bouclés sans précipitation et qu'il reste encore suffisamment de temps pour traiter les affaires en profondeur au comité du cabinet. Selon moi, cela ne retarderait pas la fin des négociations du traité, car une bonne préparation accélérera certainement la

discussion internationale. Je suppose que les autres départements m'approuveront. J'espère également que les autres pays partenaires verront également la nécessité de bien préparer les futures négociations du traité. Nous ne pourrions certainement pas répondre d'un traitement précipité de ces matières extrêmement importantes et très embrouillées.

Pour exposer ma conception des choses à M. le secrétaire d'État Hallstein encore avant la conférence à Venise, je me suis permis de lui faire directement parvenir une copie du présent courrier.

Avec mes sentiments respectueux,

vôtre Dr Ludwig Erhard